

Québec français



Un marché lucratif? Les cahiers d'activités ou d'exercices au primaire

Marcel Robillard

Numéro 86, été 1992

Les ressources didactiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44820ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robillard, M. (1992). Un marché lucratif? Les cahiers d'activités ou d'exercices au primaire. *Québec français*, (86), 37–39.

**MARCEL
ROBILLARD,
CONSEILLER
PÉDAGOGIQUE
COMMISSION
SCOLAIRE
DE SOULANGES**

UN MARCHÉ LUCRATIF ?

LES CAHIERS D'ACTIVITÉS OU D'EXERCICES AU PRIMAIRE

Pour les maisons d'édition, le marché des cahiers d'activités ou d'exercices au primaire semble très lucratif si nous considérons l'ampleur de la production, notamment pour l'enseignement du français. Chaque début ou fin d'année voit son lot de nouvelles parutions parvenir aux services éducatifs des commissions scolaires, aux directions d'écoles, quand ce n'est pas directement aux enseignants et aux enseignantes. Malheureusement, ces outils de soutien à l'apprentissage ne présentent pas toujours les qualités requises et ne favorisent pas nécessairement une meilleure application du programme de français du MEQ.

Cet article n'a pas la prétention de présenter une analyse comparative du contenu de ces cahiers d'activités ou d'exercices, mais veut plutôt soumettre quelques réflexions et commentaires quant aux raisons qui pourraient expliquer la qualité inégale de ces outils didactiques. Pour ce faire, nous traiterons, en premier lieu, des informations et des indications fournies par le MEQ sur ce type de matériel; nous poursuivrons par l'énumération de quelques moyens courants de sélection de ce genre de matériel dans les commissions scolaires du primaire et par l'examen des pratiques de certaines maisons d'édition et nous terminerons en proposant des prolongements possibles à la question.

LES INDICATIONS ET LES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE MEQ

Depuis plusieurs années, le MEQ se préoccupe de l'évaluation du matériel didactique déjà autorisé et des dossiers à l'étude. Jusqu'à tout récemment (septembre 1991), les catégories de matériel didactique visées étaient les suivantes :

LE MATÉRIEL DE BASE QUI POUVAIT CONTENIR LES PARTIES SUIVANTES :

- Matériel expressément conçu pour l'enseignement, qui correspond à l'ensemble des éléments obligatoires d'un programme d'études et qui est nécessaire aux élèves d'une classe pendant qu'ils suivent ce programme.
- Le guide de l'enseignement accompagnant le matériel de base de l'élève appartient à cette catégorie.
- Les cahiers d'exercices périssables peuvent être autorisés par le Ministre s'ils sont prescrits dans le Devis de matériel didactique de base accompagnant chacun des programmes d'études.

LE MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE :

- Matériel conçu particulièrement (mais non exclusivement) pour l'enseignement, qui correspond à certains éléments du programme d'études en vigueur et qui est d'usage occasionnel et facultatif en classe. Pour être approuvé, le matériel didactique complémentaire doit comporter un contenu pédagogique adéquat et être non périssable.
- Les dictionnaires d'usage, les codes grammaticaux et les atlas sont considérés par le Ministère comme étant du matériel didactique complémentaire. En conséquence, tous ces ouvrages requièrent l'approbation du Ministre.

Par cette catégorisation, le MEQ pouvait s'assurer que les cahiers d'exercices périssables faisant partie du matériel de base seraient soumis aux mêmes critères d'approbation que l'ensemble du matériel.

CES CRITÈRES SONT LES SUIVANTS :

- conformité aux exigences d'un programme d'études en vigueur ;
- respect du bon usage linguistique ;
- respect des valeurs religieuses et morales ;
- respect du système international d'unités ;
- respect des exigences du ministère de l'Éducation visant l'élimination des stéréotypes discriminatoires ;
- respect des règles d'écriture et des toponymes.

**CHAQUE
DÉBUT OU
FIN D'ANNÉE
VOIT SON LOT
DE NOUVEL-
LES PARU-
TIONS, CES
OUTILS DE
SOUTIEN À
L'APPRENTIS-
SAGE NE
PRÉSENTENT
PAS TOU-
JOURS LES
QUALITÉS
REQUISES.**

**LE
DIRECTEUR
D'ÉCOLE
CHOISIT LES
MANUELS
SCOLAIRES ET
LE MATÉRIEL
DIDACTIQUE
UTILISÉS
DANS SON
ÉCOLE.**

Nous pourrions nous demander ce qu'il advient des cahiers d'activités ou d'exercices qui ne font pas partie d'un matériel de base. Jusqu'à la parution du document de novembre dernier, le MEQ était peu loquace à ce sujet. Au niveau du partage des responsabilités, le document de 1990-1991 mentionne qu'à l'intérieur de ce cadre général, le directeur d'école choisit les manuels scolaires et le matériel didactique utilisés dans son école.

LES PARUTIONS DE 1991

Dans son supplément mettant à jour la liste du matériel didactique approuvé et la liste des dossiers à l'étude pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (novembre 1991), le MEQ mentionne que, depuis septembre 1991, le matériel didactique de base soumis à l'approbation doit exclure tout matériel non durable comme les cahiers d'exercices dans lesquels les élèves écrivent, dessinent ou découpent. Les manuels doivent, par contre, proposer des exercices appropriés en quantité suffisante.

Faut-il croire que la sélection des cahiers d'activités ou d'exercices n'est soumise à aucun contrôle et que la porte demeure grande ouverte à la médiocrité et au matériel passe-temps ? Nous verrons plus loin que plusieurs commissions scolaires se sont préoccupées depuis longtemps de la qualité de cette catégorie de matériel et ont pris des mesures de sélection avant que celui-ci ne soit entre les mains de leurs écoliers.

Le Ministère lui-même a fourni un guide de sélection des cahiers d'activités ou d'exercices fort intéressant. Pour le moment, les informations qu'il contient ne sont qu'indicatives. Le contenu est encore à l'étude (version provisoire).

Le contenu de ce guide pourrait être fort pertinent pour les personnes chargées du choix de ce type de matériel didactique : les enseignantes et les enseignants, les directions d'écoles et les conseillers et les conseillères pédagogiques. Une démarche de sélection des cahiers d'activités ou d'exercices y est proposée et comprend les étapes et tâches suivantes :

- 1^e Analyse des besoins :
 - Quels sont les besoins pédagogiques des élèves ?
 - Est-ce qu'un cahier non durable peut y répondre ?
- 2^e Sélection et description du cahier :
 - Procéder à l'examen sommaire d'un ou de quelques cahiers pour déterminer celui qui mériterait une analyse plus approfondie.
- 3^e Analyse des activités ou des exercices :
 - Analyse pédagogique en fonction des besoins.
 - Analyse pédagogique en fonction du programme d'études.
 - Analyse des valeurs et des normes.
- 4^e Synthèse :
 - Interpréter l'analyse pédagogique et celle relative aux valeurs et aux normes et, s'il y a lieu, recommander l'acquisition du cahier.

Le guide fournit également des grilles de questionnement et d'analyse pour chacune des étapes de la démarche proposée. Le document se termine par un formulaire de consultation en vue de son amélioration.

**IL NE FAUT
DONC PAS
S'ÉTONNER
DE LA
QUALITÉ NON
UNIFORME
DES CAHIERS
MIS À LA
DISPOSITION
DES ÉCOLIERS
DU
PRIMAIRE.**

**LE MODE DE SÉLECTION DES CAHIERS D'ACTIVITÉS OU D'EXERCICES
DANS LES ÉCOLES DU PRIMAIRE**

La sélection de ce type de matériel pédagogique se pratique différemment selon la commission scolaire concernée. Il ne faut donc pas s'étonner de la qualité non uniforme des cahiers mis à la disposition des écoliers du primaire.

Dans certaines commissions scolaires, cette sélection est centralisée. Les services éducatifs fournissent aux écoles une liste du matériel didactique approuvé, qu'il soit de base ou complémentaire. Dans cette liste, nous retrouvons le matériel de base et le matériel complémentaire approuvés par le MEQ et, dans certains cas, une liste des cahiers d'activités ou d'exercices que la direction d'école peut sélectionner. Cette pratique permet une sélection de meilleure qualité, notamment au niveau de l'analyse pédagogique en fonction du programme d'études. Toutefois, elle ne garantit pas que le matériel présenté dans la liste de la commission scolaire correspond vraiment aux besoins pédagogiques des élèves, surtout si le personnel enseignant concerné n'est pas consulté.

Dans d'autres milieux, la direction d'école a l'entière responsabilité, non seulement du choix des cahiers d'activités ou d'exercices, mais également de l'analyse et de la sélection de ce matériel. Enfin, dans d'autres commissions scolaires, la responsabilité du choix de ce matériel revient entièrement à des enseignantes sans information et sans supervision pédagogique. Cette dernière

**DE
NOMBREUSES
MAISONS
D'ÉDITION,
S'ADRESSENT
DIRECTEMENT
AU
CONSEILLER
PÉDAGOGI-
QUE DE LA
DISCIPLINE
CONCERNÉE.**

situation n'entraîne pas nécessairement une qualité inférieure de la sélection, car plusieurs enseignantes possèdent les informations et la compétence nécessaires. Elles sont d'ailleurs les mieux placées pour faire l'analyse des besoins pédagogiques des élèves, première étape de la démarche de sélection du matériel.

LES PRATIQUES DES MAISONS D'ÉDITION

De nombreuses maisons d'édition, afin de faire la promotion de leurs cahiers d'activités ou d'exercices nouvellement parus, s'adressent directement au conseiller pédagogique de la discipline concernée. Elles envoient systématiquement un exemplaire de leur production ainsi qu'une description sommaire du guide pédagogique qui l'accompagne (cette dernière partie n'est malheureusement pas toujours présente). Quelquefois, ce même envoi est fait simultanément aux directions d'écoles et aux enseignantes concernées.

Par contre, c'est une pratique courante pour certaines autres maisons d'édition (heureusement moins nombreuses) d'ignorer les services éducatifs des commissions scolaires et de ne faire parvenir qu'aux directions d'école et quelquefois directement aux enseignantes leurs parutions. Les congrès et colloques de toutes sortes s'avèrent une occasion en or, pour certaines maisons d'édition, de rejoindre directement leur clientèle-cible (les enseignantes) sans passer par l'analyse formelle des services éducatifs.

On pourrait s'étonner des pratiques différentes des maisons d'édition pour faire la promotion des cahiers d'activités ou d'exercices qu'elles produisent. Ces pratiques sont-elles un indice de la qualité relative de leur matériel? Nous serions en mesure de nous le demander. Du moins, appellent-elles à la vigilance.

PISTES DE DÉVELOPPEMENT DE CE DOSSIER

À la suite de cette brève description du mode de sélection et d'évaluation des cahiers d'activités ou d'exercices, nous ne pouvons que constater que cette sélection relève, dans certains milieux, de l'anarchie la plus totale. Le constat s'appuie sur la qualité inégale du matériel complémentaire dit de soutien pédagogique à l'application des programmes, notamment à celui du français, langue maternelle, qui est actuellement largement utilisé dans les classes du primaire.

Nous croyons qu'une amélioration de ce dossier passe par une meilleure information et une formation adéquate des responsables de la sélection de ce matériel. Puisque l'analyse d'un matériel susceptible d'être utilisé dans la salle de classe s'appuie avant tout sur une réponse à des besoins pédagogiques réels des élèves, les enseignantes en exercice devraient être les premières partenaires impliquées dans cette sélection. Encore faut-il qu'elles aient les informations et la formation pour faire des choix éclairés.

Le rôle de soutien des services éducatifs des commissions scolaires est ici essentiel, surtout si nous considérons que les décideurs désignés par le MEQ sont les directions d'école. Celles-ci se doivent, non seulement de consulter leur personnel, mais également de les engager dans le processus d'analyse et de sélection du matériel complémentaire à la lumière des informations contenues dans le document du MEQ : *Guide de sélection des cahiers d'activités ou d'exercice*.

Si dans les classes québécoises nous rencontrons régulièrement du matériel complémentaire de qualité médiocre, c'est parce qu'il a été sélectionné et acheté par les écoles. Puisqu'une maison d'édition trouve sa raison d'être dans la vente de ses productions, lorsqu'elle verra chuter ses ventes de cahiers d'activités ou d'exercices de qualité médiocre ou discutable, elle devra réorienter ses efforts dans l'amélioration de la qualité de sa production, si elle veut survivre. Alors nous pourrions peut-être traiter les cahiers d'activités ou d'exercices comme un matériel complémentaire répondant à un besoin pédagogique réel des élèves et permettant une meilleure application des programmes du MEQ.

MAIS IL Y A ENCORE LOIN DE LA COUPE AUX LÈVRES !

**LES ENSEI-
GNANTES EN
EXERCICE
DEVRAIENT
ÊTRE LES
PREMIÈRES
PARTENAIRES
IMPLIQUÉES
DANS CETTE
SÉLECTION
DU MATÉRIEL
COMPLÉMEN-
TAIRE.**